

Questionnaire HOP

Dans le cadre des élections européennes, HOP demande l'avis de tous les candidats, par courrier ou courriels sur leurs engagements vis-à-vis de la durée de vie des produits.

Réponses de la liste Renaissance

Améliorer la conception : seriez-vous favorable à :

- 1. Aller vers une interdiction de l'obsolescence programmée en Europe par une définition précise assortie de sanctions dissuasives dans le droit européen ?**

La France est en position de leader européen sur la lutte contre l'obsolescence programmée. Par la feuille de route Economie Circulaire, l'interdiction des plastiques à usage unique, la mise en place de l'indice de réparabilité, nous affirmons que la durabilité des produits est un sujet majeur de notre action tant en France qu'au niveau européen.

Nous souhaitons une définition précise de l'obsolescence programmée car celle-ci est inexistante, ce qui ne permet pas l'action. Le document d'orientation de la Commission européenne sur les pratiques commerciales déloyales indique ainsi que l'obsolescence programmée n'est pas déloyale en soi, ce que nous contestons fortement.

L'obsolescence programmée engendre de graves conséquences en termes d'accroissement des déchets, de ponction sur les matières premières, de pertes d'emploi dans la filière réparation, elle contribue à la désaffection des citoyens européens envers leurs entreprises ; nous sommes totalement favorables à son interdiction dans l'Union européenne. Le rapporteur de la première résolution du Parlement européen sur le sujet qui a rejoint la liste Renaissance, Pascal Durand, saura mettre toute son énergie pour nous y aider.

- 2. Adopter des mesures obligatoires d'éco-conception (durée de disponibilité et délai de fourniture des pièces, démontabilité, etc.) sur l'ensemble des équipements électriques et électroniques en Europe, notamment les smartphones. Etendre cette obligation aux modems, textiles, meubles, matériaux de construction, etc. avec un niveau d'ambition maintenu.**

La directive du 21 octobre 2009 relative aux exigences en matière d'éco-conception est actuellement en cours de révision. Nous plaidons pour de nouvelles exigences en matière de durabilité, de réparabilité et de recyclage. Nous pensons que l'efficacité et l'acceptabilité de nos propositions auprès de nos partenaires doit s'accompagner

d'une certaine flexibilité, certains secteurs comme celui du textile ou de l'ameublement ne peuvent se voir imposer les mêmes règles en matière de démontabilité ou de fourniture de pièces de rechange.

- 3. Eviter l'obsolescence logicielle en obligeant les éditeurs de logiciels en Europe à dissocier les mises à jour logicielles correctives des mises à jour évolutives, et à informer l'utilisateur des conséquences sur le fonctionnement de l'équipement.**

La question de l'obsolescence logicielle est tout à la fois centrale et récente. La mise en évidence de pratiques délibérées notamment sanctionnées par l'Autorité de la concurrence en Italie a interpellé de nombreux décideurs. Le consommateur européen devra toujours être informé des conséquences de ses actions et donc lors de la mise à jour des logiciels.

- 4. Proposer dans le droit européen l'ouverture du code des logiciels après la fin de leur support technique.**

Favorable à l'esprit de l'accès libre au code des logiciels, la mesure ne pourra être envisagée qu'après une large consultation de l'ensemble des parties prenantes.

Favoriser la réparation : seriez-vous favorable à :

- 5. Inciter les fabricants à communiquer aux opérateurs professionnels indépendants toute information nécessaire au diagnostic, à l'entretien et à la réparation des biens électriques et électroniques, sur le modèle de l'obligation existante pour le marché de la réparation automobile.**

Une large partie du problème de la réparation provient d'une absence de formation des réparateurs traditionnels confrontés avec la généralisation de l'électronique à une transformation profonde de leur métier. La liste Renaissance soutient en conséquence les demandes faites aux fabricants de communiquer aux réparateurs toutes les informations utiles au nouveau fonctionnement du produit.

- 6. Prévoir pour les réparateurs professionnels l'obligation d'informer les consommateurs de l'existence de pièces de rechange issues de l'économie circulaire lors de la réparation ou de l'entretien de leur produit électrique ou électronique, sur le modèle de l'obligation existante sur le marché de la réparation automobile.**

Nous sommes favorables à l'obligation d'information du consommateur de l'existence de pièces de rechange, quelle qu'en soit l'origine. Cette obligation devra être générale, c'est-à-dire être effectuée en présence et en l'absence de pièces détachées.

Plus fondamentalement, nous plaçons auprès de nos partenaires européens pour l'inscription d'une préférence à la réparabilité sur le remplacement du produit en cas de défaillance durant la période de garantie.

7. Permettre aux Etats de moduler la TVA pour le secteur des biens de réparation et reconditionnés.

La directive 2006/112/CE relative à la TVA pose d'importants problèmes en raison de sa rigidité. Les possibilités de dérogation à la règle de l'unanimité sont trop réduites pour encourager les activités de réparation. Deux possibilités sont ouvertes : soit un accroissement des activités dérogatoires, soit un renversement du principe de non dérogation qui fixerait limitativement les activités pour lesquelles s'appliquerait le principe d'unanimité.

8. Introduire une durée minimale de disponibilité des pièces détachées sur le marché unique européen et afficher clairement la durée de disponibilité des pièces en magasin.

La liste Renaissance est favorable à une durée minimale de mise à disposition des pièces de rechange et à l'obligation d'information de la disponibilité des pièces de rechange en présence ou en absence de celle-ci.

Consommer durable : seriez-vous favorable à :

9. Mettre en place un indice de durabilité sur les produits électriques et électroniques (robustesse, réparabilité, prix des pièces, service SAV ...) ambitieux et transparent au niveau européen.

L'indice de réparabilité que la France s'est engagée à mettre en œuvre a une double vocation ; s'appliquer ensuite dans l'ensemble de l'Union européenne et s'élargir en une information relative à la durée de vie des produits. Les travaux précurseurs du Comité Economique et Social Européen, ceux du programme H2020, le soutien de l'association européenne des consommateurs, tout ceci devrait permettre de replacer le consommateur européen au centre de la transition écologique européenne.

10. Plaider à l'échelle européenne pour une extension de la durée minimale de garantie légale de conformité, pour la porter à 5 ou 10 ans pour les produits les plus durables (gros électroménager, télévision, ordinateurs...).

La liste Renaissance est favorable à une extension de la durée minimale de garantie. Les négociations relatives à la directive « vente de bien » qui traite du sujet de la garantie ont été particulièrement délicates en raison d'une forte opposition de certains états. En dehors même de la durée légale de garantie, il faut tenir compte du paramètre essentiel de la durée de présomption de garantie, majoritairement à 6 mois dans l'Union européenne et que la France a porté à deux ans. Le rapport relatif à la durabilité des produits remis au ministère de la transition écologique et solidaire le 25 janvier dernier proposait une modulation de la durée de garantie en fonction du type de produit, mais également de son prix, à l'exemple du modèle des Pays-Bas.

La lutte pour une durabilité et une réparabilité accrue des produits est un débat essentiel car il s'effectue dans l'idée majeure d'une transition juste, sociale, et environnementale. Bien d'autres moyens peuvent être envisagés (sensibilisation du

consommateur européen, chèque réparation). Les entreprises européennes ont tout à gagner autour de cette démarche. Une association comme HOP que le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a invité à rejoindre le comité Accélérateur de la Transition Ecologique saura ouvrir la voie aux côtés de ceux qui se battent pour une consommation responsable, pilier central d'une réelle économie circulaire.